



MONCTON

Formulaire de rapport sur les fondations

ASSOCIATION DES ARPEUTEURS-GÉOMÈTRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK (AAGNB)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

Nom de
l'entreprise

Nom de
l'arpenteur-géomètre

Adresse

Tél

Télec

Courriel

CERTIFICATION DE L'ARPEUTEUR-GÉOMÈTRE

Je certifie que les hauteurs conformes à l'exécution indiquées sur le présent *Formulaire de rapport sur les fondations* sont conformes à la tolérance de ± 50 mm.

Signature de l'AAGNB

No de licence de l'AAGNB

Date

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PROPRIÉTÉ

No municipal

NID

Rue

Référence et emplacement de l'arpenteur-géomètre

HAUTEUR

	CONFORME À L'EXÉCUTION (mètres)	PLAN DE SITUATION (mètres)	DIFFÉRENCE (doit être ± 100 mm)
Hauteur géodésique du point le plus bas sur le sommet du mur avant de la fondation			
Hauteur géodésique du point le plus bas sur le sommet des murs de côté de la fondation	côté 1	côté 1	côté 1
	côté 2	côté 2	côté 2
Hauteur géodésique du point le plus bas sur le sommet du mur arrière de la fondation			
Hauteur géodésique de l'ouverture de la porte du plancher du garage attenant			
Hauteur critique de la fondation			
Hauteur géodésique minimale du plancher du sous-sol			
Hauteur géodésique du niveau fini de la ligne médiane du chemin au point d'intersection de la ligne médiane de toute voie d'accès			

MARGES DE RETRAIT

	CONFORME À L'EXÉCUTION (mètres)	PLAN DE SITUATION (mètres)	DIFFÉRENCE
Marge de retrait de la cour avant, soit la distance la plus courte entre la limite avant du lot et le mur avant de la fondation			
Marges de retrait de la cour latérale, soit la distance la plus courte entre chaque limite latérale du lot et le mur latéral de la fondation	côté 1	côté 1	côté 1
	côté 2	côté 2	côté 2
Marge de retrait de la cour de flanc, soit la cour latérale d'un lot de coin faisant face à la rue lorsque la cour latérale est attenante à une rue - distance entre la limite de lot de flanc et le mur de flanc de la fondation.			
Marge de retrait de la cour arrière, soit la distance la plus courte entre la limite arrière du lot et le mur arrière de la fondation			



**RETOURNER LE FORMULAIRE
DÛMENT REMPLI À L'ADRESSE SUIVANTE :**

**Ville de Moncton
Inspection des bâtiments**

Hôtel de ville
655, rue Main, 2e étage
Moncton NB E1C 1E8

tél : 506 856-4375

télé : 506 856-4357

courriel : fondation@moncton.ca

moncton.ca

RÉSERVÉ AU BUREAU

Commission du district
d'aménagement du Grand Moncton

EXAMEN PAR LA CDAGM

No municipal _____

NID _____

Rue _____

HAUTEURS

Les hauteurs conformes à l'exécution indiquées sont-elles conformes au plan de situation selon une tolérance de \pm 100 mm (4 pouces)?

OUI

NON

MARGES DE RETRAIT

Les marges de retrait susmentionnées sont-elles conformes au plan de situation?

OUI

NON

SUIVI REQUIS

SUIVI REQUIS



APPROBATION DE LA CDAGM
PASSER À L'ÉTAPE 2 – PERMIS DE CONSTRUCTION

Approuvé par _____

Date _____